Document réalisé avec le soutien du Conseil Régional de Bourgogne

Bourgogne Conseil régional

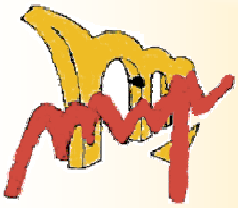

Assistante Maternelle
Assistante Familiale

Fiche réalisée avec la collaboration de professionnels **Mai 2007**

On distingue bien deux métiers : les **assistantes maternelles** (anciennement les nounous) qui gardent, le plus souvent à la journée, des enfants confiés par leurs parents et les **assistantes familiales** (ou familles d'accueil) qui accueillent les enfants à titre permanent.

Ces deux métiers se ressemblent sur de nombreux points (demande d'agrément auprès du Conseil Général, travail à domicile auprès d'enfants…). Pourtant, ces professionnelles (ce sont souvent des femmes) ne font pas la même chose au quotidien.

On compte aujourd'hui environ **346 000** assistantes maternelles et **50 000** assistantes familiales.

Assistante Maternelle

L'assistante maternelle garde des enfants à titre non permanent confiés par leurs parents, le plus souvent à la journée. Il s'agit d'un mode de garde alternatif aux crèches et halte-garderies.

Qui sont-elles ?

- Ce sont principalement des femmes avec ou ayant eu des enfants à élever.
- Les assistantes maternelles ont en moyenne 44 ans et 50% d'entre elles ne sont titulaires d'aucun diplôme ou, au plus, d'un Brevet des Collèges ou du CEP. 71% des assistantes maternelles vivent en couple. (L'agrément peut être délivré à des personnes vivant encore chez leurs parents si le domicile présente les garanties nécessaires à l'accueil d'enfants).
- 346 000 environ en France, elles sont 4 500 en Saône-et-Loire.
- Les assistantes maternelles travaillent directement pour des parents. Elles peuvent aussi dépendre d'une municipalité ou d'une association (crèche familiale…), mais c'est moins fréquent.

Quels enfants ?

- Des enfants de **tous les âges** (de quelques mois à une dizaine d'années) que leurs parents ne peuvent pas garder pendant leurs heures de travail.
- L'assistante maternelle reçoit un agrément qui précise le nombre d'enfants de moins de 3 ans et de plus de 3 ans qu'elle peut garder.

Quel est le rôle de l'assistante maternelle ?

L'assistante maternelle "remplace" les parents au cours de la journée pour assurer le bien-être physique et moral de l'enfant. Elle n'a pas uniquement un rôle de surveillance. Elle a également une grande influence sur le développement de l'enfant.

- **Mission affective et sociale** : l'assistante maternelle donne de l'affection aux enfants, elle joue avec eux, les console, les rassure… Elle devient bien souvent une personne très importante à leurs yeux, un repère. Comme elle garde plusieurs enfants, elle leur apprend la vie en collectivité, le respect des autres. Elle les prépare à intégrer l'école maternelle.
- **Mission éducative** : en dehors des règles de bonne conduite (ne pas crier, se bagarrer, monter sur la table…), l'assistante maternelle intervient aussi au niveau du développement de l'enfant (le faire marcher, lui apprendre la propreté, à s'habiller, à manger…).
- **Mission d'éveil** : elle organise des jeux, des activités (coloriage, pâte à sel, peinture…), elle peut emmener les enfants dehors pour qu'ils se défoulent, courir et avoir des activités plus physiques.
- **Mission de surveillance** : l'assistante maternelle assure la sécurité des enfants tout en sachant que le risque zéro n'existe pas. Son habitation et l'environnement extérieur (piscine…) doivent être aux normes : objets et produits dangereux en hauteur, protection sur les prises électriques, escaliers et cheminées sécurisés… Elle doit toujours faire en sorte d'avoir tous les enfants à l'œil et d'anticiper leurs gestes et leurs bêtises.
- **Réponse aux besoins vitaux de l'enfant :** elle organise le sommeil des enfants, elle les change, les emmène aux toilettes, les aide lors de leurs toilettes, prépare ou fait réchauffer leurs repas…
- **Relation avec les parents :** l'assistante maternelle intervient **toujours avec le consentement des parents**, ce n'est pas à elle de prendre des initiatives telles qu'apprendre la propreté. Elle discute d'ailleurs avec les parents, le soir pour expliquer le déroulement de la journée et le matin pour prendre les consignes et les informations importantes (l'enfant a mal dormi, mal mangé…). L'assistante maternelle doit avoir de bons rapports avec les parents, ce sont ses employeurs. Avant d'accueillir un nouvel enfant, elle reçoit les parents pour discuter des modalités de garde (horaires, vacances, repas à apporter ou non, tarif, fournitures…). Il est obligatoire qu'elle établisse un contrat clair et précis.

Paroles de Professionnelle

Nadine, assistante maternelle depuis 10 ans.

Nadine a d'abord travaillé en pharmacie avant de devenir assistante maternelle. *"J'ai choisi ce métier, d'abord parce que j'aime les enfants, mais aussi parce que rester à la maison ne me pose pas de problème, c'est même un plaisir,* nous explique en souriant Nadine. *Je ne souffre pas trop de la solitude, je rencontre souvent les autres assistantes maternelles qui habitent dans mon lotissement. C'est vraiment une manière de travailler et un rythme qui me conviennent."*

Avant de décider de devenir assistante maternelle, Nadine en a d'abord discuté avec son mari. *"Il fallait que j'aie son accord, car ça allait bouleverser notre vie de famille,* nous explique Nadine. *Pour moi, c'est mon métier, mais pour ma famille cela représente des contraintes. Mon mari, par exemple, travaille très tôt le matin et a besoin de faire la sieste l'après-midi. Ce n'est pas toujours évident lorsque des enfants jouent dans la maison, mais j'arrive à me débrouiller. J'ai également deux filles âgées de 9 et 12 ans. Elles aussi doivent suivre, elles doivent accepter de partager leur maman, leur maison, leurs jouets. J'essaye de les préserver. Les enfants que je garde n'ont, par exemple, pas le droit d'aller dans leurs chambres sans leur accord. Elles ont besoin d'un espace à elles."*

Nadine a alors fait les démarches pour obtenir son agrément auprès du Conseil Général. Elle a trois places pour des enfants de moins de 3 ans (Caroline 1 an, Florian et Alexandre 2 et 3 ans) et 2 pour du périscolaire. *"J'accueille au total sept enfants différents, mais jamais plus de 5 en même temps,* nous rassure Nadine. *J'ai vu passer des enfants de tous les âges. En général, je préfère les avoir bébé, car je les garde jusqu'à leurs 3 ans. Mais je continue parfois de les avoir après les heures d'école. J'ai même gardé un garçon jusqu'à son entrée en 6ème."*

Pour Nadine, son rôle est très clair : elle prépare les enfants à entrer à l'école en essayant de les rendre autonomes et en leur apprenant la vie en collectivité. *"J'interviens au niveau de la propreté, de l'hygiène, de la sécurité, de la vie en collectivité, de l'éveil… Mais, je ne mets les choses en place qu'avec l'accord des parents. Pour l'apprentissage de la propreté par exemple, j'attends que les parents prennent l'initiative. Je n'impose rien, je m'adapte aux besoins des enfants et aux envies des parents."*

Nadine essaye de rendre autonomes les enfants, notamment au niveau de l'habillement. Elle prépare les vêtements qu'elle pose dans le bon sens. Les enfants se débrouillent seuls, mais Nadine n'est jamais loin et fait les derniers réajustements.

Nadine fixe certaines règles qui donnent un cadre et un rythme aux enfants. *"Par exemple, il est inutile de les laisser trop dormir, après ils sont décalés les uns par rapport aux autres, par rapport aux heures de repas… Je les incite aussi à ranger leurs jouets régulièrement dans la journée."*

Elle insiste beaucoup sur le respect des règles de vie en collectivité. *"Ils doivent apprendre à se respecter les uns les autres avant d'entrer à l'école. Par exemple, je n'accepte pas la violence, ça ne sert à rien. Lorsque Florian et Alexandre se bagarrent, j'attends de voir jusqu'où ça va. Je les laisse d'abord se débrouiller. Quand je vois que ça dégénère, j'interviens : je les sépare et je les installe chacun d'un côté pour qu'ils se calment. Il faut trouver le juste milieu, ne pas être non plus trop strict. Ils essayent de transgresser, mais en général, ils comprennent bien les règles et ils les suivent plus facilement que chez eux.."*

Lorsque nous lui demandons si elle n'a pas trop peur de ce qui pourrait arriver, Nadine répond calmement : *"C'est évident que je me fais du souci, sans doute encore plus que pour mes filles. Mais, j'ai mis en place des règles pour éviter d'être débordée. Par exemple, il est hors de question que certains enfants soient à la maison et d'autres dans le jardin. Ce serait impossible de tous les surveiller, donc soit tout le monde va dehors, soit personne. En période de grosses chaleurs, ils ne vont pas dehors, c'est trop dangereux. Ils n'ont pas non plus le droit de monter sur les chaises… Je garde aussi un enfant qui souffre de graves problèmes de santé. Je suis très vigilante à ce qu'il ne s'essouffle pas, qu'il ne prenne pas froid.*

Quelles conditions de travail ?

- C'est un métier de **solitaire**, l'assistante maternelle exerce à son domicile et côtoie principalement des enfants. Elle ne fait pas partie d'une équipe, mais peut participer à des activités communes avec d'autres assistantes maternelles ou dans le cadre du Relais Assistante Maternelle. Elle peut s'adresser à une puéricultrice du service PMI du Conseil Général.
- Les **horaires sont contraignants** car très larges (tôt le matin jusqu'à tard le soir) et variables d'un jour à l'autre (tel enfant ne vient pas le mercredi, tel autre seulement le matin…). L'assistante maternelle doit réussir à s'adapter à chaque parent et à chaque situation tout en posant des limites : pas d'accueil avant telle heure le matin et après telle heure le soir, obligation d'apporter les repas ou non… 38% des assistantes maternelles déclarent travailler plus de 45 heures par semaine. 61% ont des horaires quotidiens réguliers. 2/3 des assistantes maternelles sont à temps plein et 88% d'entre elles déclarent ne travailler habituellement ni le samedi, ni le dimanche, ni le soir, ni la nuit.
- Métier parfois **un peu envahissant** car il s'exerce à la maison. L'assistante maternelle doit donc avoir l'accord et le soutien de sa famille. Comme toute autre salariée, elle doit organiser sa vie privée en dehors de son temps de travail (courses, loisirs, visites chez le médecin…), ce qui n'est pas toujours évident compte tenu de ses horaires. Elle doit aussi tenir compte de la possible jalousie de ses enfants qui doivent partager leur maman et leur maison.

Quelles qualités ?

Aimer les enfants n'est pas suffisant, même si c'est essentiel :

- Energie : l'assistante maternelle doit être aussi bien résistante nerveusement (surveillance constante, bruits…) que physiquement (elle porte les enfants, exerce souvent en position debout ou à hauteur des enfants…).
- Adaptabilité aux différents enfants (âge, caractère, habitudes) et aux différents parents (pour certains c'est leur 1er enfant, d'autres non, tous ne les élèvent pas de la même manière…).
- Patience et disponibilité autant pour les enfants (se répéter pour faire respecter les règles, aller au même rythme qu'eux…) que pour les parents (être à leur écoute).
- Grand sens des responsabilités : elle doit assurer la sécurité des enfants, toujours garder un œil sur tous, car ils sont imprévisibles.
- Organisée : elle doit jongler entre les différents emplois du temps des parents, faire en sorte de ne jamais se laisser déborder par les enfants. Elle doit imposer des règles et les faire respecter.

Quel salaire ?

Au 1er juillet 2006, le SMIC horaire brut est de 8,27€.

Le salaire est maintenant mensualisé si l'accueil des enfants s'effectue sur une année complète (52 semaines y compris les congés payés du salariés) :

Salaire horaire brut de base x nombre d'heures d'accueil par semaine x (52/12)

Ce salaire est versé tous les mois, y compris pendant la période de congés payés de l'assistante maternelle.

A ce salaire s'ajoutent les indemnités d'entretien (2,69€ minimum par journée d'accueil), de repas (si cela est prévu avec les parents).

Assistante Familiale

On l'appelait auparavant "assistante maternelle à titre permanent". Elle se nomme désormais "assistante familiale" et accueille à plein temps des enfants à son domicile. C'est une solution alternative aux internats et aux foyers.

Une assistante familiale doit obtenir un agrément du Conseil Général, puis se faire embaucher par un organisme de placement (ASE, PRADO…).

Qui sont-elles ?

- Les quelques 50 000 assistantes familiales agréées accueillent 65 000 enfants environ, placés à 90% sur décision de justice.
- Ce sont principalement des femmes qui ont déjà élevé leurs enfants.
- Elles travaillent pour un organisme de placement, souvent dépendant du Conseil Général, le plus connu étant l'**ASE** (Aide Sociale à l'Enfance). Elles sont 236 à travailler pour l'ASE en Saône-et-Loire.

Quels enfants ?

- Des enfants âgés entre **0 et 21 ans** qui ne peuvent plus rester dans leurs familles ou qui n'en n'ont plus. Ils peuvent être placés à la demande de leurs parents, on parle alors **"d'accueil provisoire"**. Le plus souvent, le placement fait suite à la décision du juge pour enfants, lorsque celui-ci a retiré momentanément aux parents leur droit de garde. On parle alors de **"mesure de garde".** Dernier cas de figure, les enfants orphelins ou abandonnés sont des **Pupilles de l'Etat** et sont placés en vue, peut-être, d'une adoption.
- Même si ces enfants ont tous **une histoire et un vécu différents**, ils ont en commun un parcours souvent chaotique (maltraitance, incapacité des parents à les élever…) avec, parfois pour conséquence, des problèmes de retard intellectuel, de handicap physique ou mental, de comportements agressifs…
- Les enfants peuvent arriver à tout âge dans la famille d'accueil. Une assistante familiale peut accueillir **jusqu'à trois enfants,** parfois issus de la même fratrie. Elle peut aussi accueillir des enfants en urgence.

Mais le risque zéro n'existe pas, si on se fait trop de soucis, on ne peut pas faire ce métier. Il ne faut pas qu'il y ait trop d'interdits, ça ne sert à rien. Par exemple, je ne surélève pas tout, ça permet aux enfants d'apprendre à se protéger eux-mêmes. J'ai deux cages de hamster qui sont à portée de main. J'ai expliqué aux enfants qu'ils pouvaient les regarder mais pas les toucher, sous peine d'être mordus. Ils l'ont très bien compris et il n'y a pas de problème."

Cette surveillance de tous les instants, nous avons pu la constater pendant notre entretien. Alors qu'elle nous parle, Nadine installe la petite Caroline, âgée de 1 an, dans son parc. Elle surveille Florian, âgé de 2 ans, qui dessine à côté et lui explique qu'il ne doit pas laisser de crayons à portée de main de Caroline. Lorsqu'on lui fait remarquer qu'il faut une certaine énergie pour faire ce métier, elle nous répond : *"Ah ? Je ne sais pas, je ne m'en rends pas compte. Bien sûr, parfois le soir lorsque les enfants rentrent chez eux, je sens un certain relâchement, mais si ça revient tous les jours, je crois qu'il faut changer de métier. Et puis j'ai quand même un peu de temps à moi dans la journée, lorsque les enfants font la sieste."*

Nadine participe à l'éveil des enfants en leur proposant différentes activités : coloriage, loto, puzzle, ballon, chandelle, pâte à modeler… *"Dès qu'il fait beau, j'en profite pour emmener les enfants dehors pour qu'ils puissent se défouler et faire des activités plus physiques."* Parfois les activités ne sont pas nécessaires. *"Lorsqu'ils sont plusieurs, les enfants aiment bien jouer entre eux, je suis alors perçue comme une intruse."*

Nadine aide également les enfants à faire leurs devoirs après l'école. Le fait de garder plusieurs enfants a d'ailleurs un effet stimulant car ils aiment faire leurs devoirs ensemble.

Nadine garde les mêmes enfants pendant plusieurs années, elle noue avec eux une relation particulière. *"Je m'attache forcément aux enfants, mais c'est comme avec des adultes, j'ai plus d'affinités avec certains que d'autres. Mais je suis une professionnelle, je fais en sorte de ne montrer aucune différence entre les enfants. J'ai forcément un pincement au cœur lorsque je les vois partir pour l'école, mais ils reviennent souvent pour du périscolaire. Finalement, c'est une coupure identique à celle que j'ai vécue avec mes filles, il faut bien que je les laisse grandir."*

Lorsque les enfants partent, des places se libèrent chez Nadine. Elle doit toujours anticiper pour ne pas se retrouver sans enfants. *"Mon travail et mon salaire dépendent du nombre d'enfants que je garde. Lorsque je sais qu'une de mes places va se libérer, j'essaye de trouver un autre enfant, si possible un bébé. Je prépare toujours ma rentrée un an à l'avance. Je rencontre les parents, mais l'entretien n'est pas toujours concluant soit pour eux, soit pour moi. Parfois, j'ai l'impression que ça s'est bien passé et finalement je suis un peu déçue lorsque les parents me disent non."*

Nadine insiste sur la nécessité de signer un contrat avec les parents. Cela permet de clarifier les rapports. *"Il faut, par exemple, prévoir des indemnités d'absence lorsque les parents n'amènent pas l'enfant sans avoir prévenu et sans raison. C'est un métier parfois un peu précaire. Je ne suis jamais à l'abri d'une mauvaise surprise : des parents divorcent, déménagent, se retrouvent sans emploi ou tout simplement retirent leur enfant."*

La mensualisation des assistantes maternelles est mise en place. *"Finalement, la mensualisation est une bonne chose,* nous confie Nadine. *Au moins, on touche un salaire minimum par mois, et les parents ne peuvent plus faire n'importe quoi. Et surtout, cela permet une certaine reconnaissance de notre profession. Etre assistante maternelle, c'est un métier, mais les gens ont parfois du mal à l'entendre. Ils ont l'impression que c'est facile, que j'ai du temps. Combien de fois ai-je reçu des coups de fil dans la journée de parents ou d'amis. Ce n'est pas parce que je travaille à la maison, que je suis disponible. De la même manière, j'estime que les parents n'ont pas à rester des heures à discuter lorsqu'ils viennent chercher leur enfant. Bien sûr, on peut échanger quelques mots, mais après tout moi aussi j'ai le droit de finir ma journée. J'essaye de leur faire comprendre que ce n'est pas non plus une bonne chose qu'ils viennent au milieu de la journée, ça montre un certain manque de confiance envers moi et surtout ça déstabilise les enfants qui ne comprennent pas pourquoi leurs parents ne les ramènent pas."*

La relation avec les parents est très importante. C'est un mélange de souplesse et de fermeté. *"Il faut trouver une juste mesure, bien qu'il n'y ait aucune règle car les situations et les parents sont tous différents."* Nadine essaye d'être dans un rapport de franchise avec eux. *"Chaque parent a des attentes et des souhaits différents, certains apportent les repas, d'autres non, certains vont accepter que j'emmène leur enfant en voiture, d'autres non. Les enfants sont eux aussi tous différents selon leur âge, leur caractère. Je peux m'occuper d'un bébé, tout en en surveillant deux plus grands qui jouent, et en aidant un autre à faire ses devoirs. Il faut arriver à donner du temps à chacun."*

Nadine se montre souple au niveau des horaires pour être la plus arrangeante possible. Elle garde notamment des enfants dont les parents sont en poste en usine. *"Certains enfants arrivent somnolents et encore en pyjamas à 4h du matin. Je les recouche. A leur réveil, je leur fais prendre leur petit-déjeuner, je les aide à faire leur toilette, à s'habiller. Plusieurs fois par mois, c'est l'inverse, ils repartent vers 21h. C'est mon choix, je m'adapte. Je travaille aussi parfois les samedis, mais c'est rare. Pour les vacances, je tiens compte de mon mari, des parents. Mais c'est un véritable casse-tête pour contenter tout le monde. Je finis souvent par imposer les dates les plus*

Quel est le rôle de l'assistante familiale ?

L'assistante maternelle s'occupe des enfants **7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.** Son rôle est proche de celui qu'elle peut avoir avec ses propres enfants, même si c'est souvent plus difficile. Elle cherche à les aider à grandir et à devenir autonomes. Elle a pour vocation d'offrir aux enfants, et pendant une période très variable, un environnement stable et des repères. Aucun cas de figure ne se ressemble, l'assistante familiale doit avoir de grandes capacités d'adaptation : elle n'aura pas la même attitude selon qu'il s'agisse d'un bébé de 14 mois ou d'un "grand" de 17 ans.

L'assistante familiale se charge de l'enfant au **quotidien**, mais son action est très encadrée. Elle ne peut pas faire n'importe quoi. Ces restrictions sont parfois contraignantes, mais elle doit s'en accommoder. Elle doit toujours se positionner en professionnelle.

- **Rôle affectif et social :** les enfants sont souvent en demande d'affection et de sécurité. L'assistante familiale, en les intégrant dans sa propre famille, essaye de les rassurer et de leur donner un cadre de vie épanouissant. Elle doit cependant faire attention à ne pas trop s'attacher, car ils peuvent à tout moment retourner chez leurs parents. L'assistante familiale doit donc trouver le bon équilibre entre "professionnalisme et attachement". Elle est là pour écouter, aider ces enfants. Elle les intègre aux différents événements familiaux (fêtes, anniversaires, sorties, vacances…), les incite à participer à des activités sportives et culturelles, à se faire des amis…
- **Rôle éducatif :** l'assistante familiale participe au développement physique et mental des enfants. Elle leur inculque les règles de la vie courante (manger correctement, bien se tenir à table, obéir, valeur de l'argent, préserver son intimité…), mais aussi, surtout s'ils arrivent petits, la propreté, la marche… Au niveau de la scolarité, elle aide pour les devoirs, pour l'apprentissage de la lecture, l'écriture (certains enfants sont analphabètes ou souffrent de retards mentaux)… Elle est en contact avec les établissements scolaires et participe aux réunions avec les professeurs (les parents peuvent aussi être présents).
- **Suivi de la santé :** l'assistante familiale veille au bien-être et au bon état de santé des enfants. Elle gère notamment les différents rendez-vous médicaux et s'occupe des déplacements.
- **Suivi administratif :** l'assistante familiale transmet ses observations (cahier, journal, fiche de liaison…) à l'éducateur qui suit l'enfant. Elle gère également le budget de l'enfant (versé mensuellement ou annuellement selon l'organisme de placement). Ce budget est constitué des allocations versées pour l'enfant par le département et permet de prendre en charge l'achat de vêtements, de fournitures scolaires, l'argent de poche…
- **Relation avec les parents :** certains parents restent présents dans la vie des enfants, même lorsque ceux-ci sont placés. L'assistante familiale a peu de contact avec eux, l'éducateur sert souvent d'intermédiaire. L'assistante familiale doit faire attention à ne pas critiquer les parents devant l'enfant, même si elle les juge "défaillants". Elle doit aussi respecter leurs décisions dans certains domaines comme ne pas couper les cheveux sans leur accord ou encore en matière de contraception. Elle doit préparer les visites des enfants chez leurs parents et gérer les retours : enfants mal alimentés, tristes, en phase de régression…

Quelles conditions de travail ?

- L'assistante familiale est seule chez elle, mais elle est **encadrée** par une équipe de travailleurs sociaux, notamment des éducateurs. Elle est très souvent en contact avec eux pour leur faire remonter des informations, discuter d'un problème… Elle doit toujours garder en tête les limites de son intervention. Des groupes de paroles et des réunions sont mises en place pour permettre aux assistantes familiales de prendre du recul, de comparer leur manière de travailler, de trouver du soutien…
- Elle est soumise **au secret professionnel** et ne peut divulguer certaines informations concernant les enfants et leurs parents.
- Elle doit obtenir **l'accord et le soutien de sa famille** qui va se retrouver impliquée d'une manière ou d'une autre.
- L'assistante familiale a droit à des congés, qu'elle peut choisir ou non de prendre. En cas de maladie ou justement de vacances, les enfants sont placés dans une autre famille de remplacement.

Quelles qualités ?

Comme pour l'assistante maternelle, l'amour des enfants ne suffit pas, il faut aussi être :

- Solide nerveusement : l'assistante familiale est souvent confrontée à des situations difficiles qu'elle n'a pas connu avec ses propres enfants (fugue, gendarmerie, visites en prison, enfants battus…). Elle doit être capable de prendre du recul et ne pas se laisser abattre par les échecs et les problèmes. Elle doit connaître les limites de ce qu'elle peut supporter.
- Solide physiquement, notamment lorsqu'elle garde des enfants handicapés physiques qui sont en fauteuil roulant et ont besoin d'être portés.
- Adaptabilité aux différents enfants et à leurs parcours, parfois lourds. Elle doit faire preuve d'une grande tolérance et accepter les enfants sans préjugés. Par exemple, elle doit respecter leur religion.
- Grand sens des responsabilités : elle doit être très vigilante et assurer la sécurité des enfants.

Quel salaire ?

L'assistante familiale perçoit un salaire (basé sur le Smic horaire) auquel s'ajoute des suppléments (indemnités de repas et d'entretien…) différents selon le nombre d'enfants accueillis, leur âge et le temps de présence (6 jours sur 7 ou 7 jours sur 7). On lui rembourse également ses différents frais de déplacement.

Voici, à titre indicatif, les chiffres fournis par l'ASE (montants bruts par mois en 2006/2007) :

- Pour 1 enfant de moins de 12 ans accueilli 7 jours sur 7 : environ **1 466€** [qui se décomposent ainsi : 413€ de salaire de base + 578€ pour l'accueil + 115€ pour un enfant qui reste 7j/7 + 358€ pour les frais de repas et d'entretien].
- Pour 2 enfants : 2 520€ brut mensuel environ
- Pour 3 enfants : 3 656€ brut mensuel environ
- Pour 4 enfants : 4 829€ brut mensuel environ

DGAS - Pôle Enfance et Familles
Espace Duhesme - Bât Loire, 18 rue de Flacé, 71026 Mâcon
Tél. 03 85 39 56 23 http://www.cg71.fr

pratiques pour tout le monde. Je fais des efforts, mais en contrepartie, j'attends une certaine reconnaissance des parents, ça doit fonctionner dans les deux sens. Bien sûr, ça n'empêche pas les problèmes, certains parents ne respectent pas les horaires, paient en retard… Mais j'oublie toutes ces contraintes, lorsqu'un enfant me tend les bras pour me faire un bisou. C'est agréable de se sentir importante à ses yeux."

Michèle et Patricia assistantes familiales

Michèle est assistante familiale depuis 1999. *"J'étais commerçante et lorsque l'entreprise a été transmise à mon fils, j'ai voulu trouver une nouvelle activité. Comme ma maison était vide depuis le départ de mes enfants, j'ai pensé à travailler à domicile. Je connaissais le métier d'assistante familiale grâce à Patricia. J'ai trouvé que c'était une bonne façon de joindre l'utile à l'agréable. Mais ce n'était pas une décision facile à prendre, ça a mûrit pendant 2 ans."* Patricia a un itinéraire très proche de celui de Michèle. Femme d'artisan, elle est devenue assistante familiale après le départ de ses enfants.

Michèle et Patricia ont un agrément du Conseil Général qui leur permet d'accueillir des enfants placés par l'organisme de placement qui les emploie. *"Les enfants ont entre 14 mois et 20 ans. Nous faisons aussi toutes les deux de l'accueil d'urgence. Il faut donc beaucoup de disponibilité."*

Les familles de l'assistante familiale doivent impérativement être intégrées au projet. *"J'ai demandé l'accord de mon mari et de mes enfants avant de me lancer dans cette aventure,* nous explique Michèle. *C'est important car l'enfant accueilli est intégré dans notre vie quotidienne, il faut donc que tout le monde suive."* Patricia nous confirme l'importance du soutien familial, notamment de son mari : *"Les enfants placés ont souvent des pères absents et ils ont besoin d'avoir une présence masculine dans leur quotidien. Mon mari joue un rôle important, notamment au niveau de l'autorité."* Le mari de Michèle a, quant à lui, fait les démarches pour obtenir son agrément. *"Il fait surtout des dépannages, c'est-à-dire des remplacements pendant les vacances ou il peut me remplacer si j'ai un problème de santé par exemple…"*

Michèle et Patricia ne sont devenues assistantes familiales qu'une fois leurs propres enfants grands et installés. *"Même si mes enfants ont donné leur accord, il existe néanmoins une certaine jalousie. Mes enfants me font parfois des remarques et me disent qu'avec eux j'étais moins conciliante,"* nous raconte Michèle en souriant. *"Il n'y a pas vraiment de rivalités entre les enfants placés, ils sont plutôt solidaires les uns des autres,* nous explique Patricia. *C'est différent lorsqu'on accueille des frères et sœurs, il existe entre eux une jalousie qu'on retrouve dans toutes les familles."*

Les enfants accueillis par Michèle et Patricia ont souvent en commun un parcours chaotique, leurs parents, qui même s'ils n'ont plus la garde de leurs enfants, restent plus ou moins présents. Ils peuvent notamment les accueillir régulièrement chez eux les week-ends. *"On amène les enfants chez leurs parents, mais on n'entre pas toujours. Par exemple, je n'ai jamais vu la mère des deux garçons que je garde,* raconte Michèle. *Il faut bien faire attention de ne pas trop s'attacher à l'enfant, même si c'est difficile. Il ne faut pas oublier qu'il a une famille et qu'il peut y retourner. Il faut trouver le bon équilibre : donner de l'affection sans trop s'attacher."*

Les enfants placés sont souvent en manque d'affection. Certains considèrent la maison de la famille d'accueil comme leur vrai foyer. L'assistante familiale doit bien faire attention à ne pas se substituer totalement aux parents. *"Certains enfants ont aussi envie de nous appeler maman,* raconte Michèle, *mais il ne faut pas les laisser faire. On n'est pas là pour remplacer les parents, mais pour parer à leurs déficiences. Tout bêtement, à Noël, une maman avait promis à son fils un baby foot. Il en rêvait. Je me doutais bien qu'elle oublierait, alors j'en ai acheté un au cas où, et j'ai bien fait, sinon il aurait été très déçu.'*

Les assistantes familiales ne connaissent souvent que les grandes lignes de l'histoire des enfants, elles découvrent certains éléments petit à petit. Les enfants placés sont souvent en difficultés : handicap physique, retard intellectuel… Ils ne peuvent pas tous suivre une scolarité normale, ils intègrent parfois des CLIS (classe spécialisée) ou des IME. *"Ces enfants n'ont pas grandi comme les autres, c'est pour ça qu'ils ont des problèmes. Leur retard peut être dû à des problèmes de drogue ou d'alcool des parents. Ils peuvent tout simplement être déstabilisés par le chaos familial, souvent issu de la précarité. Certains ont été sous alimentés, d'autres ont appris à faire les poubelles ou ont vécu à droite et à gauche. Les exemples sont nombreux. Lorsqu'ils arrivent chez nous, il faut parfois tout reprendre depuis le début, essayer de donner un cadre. C'est très différent de ce qu'on a pu faire avec nos propres enfants. On essaye de les aider à être autonome pour qu'ils sachent se débrouiller. J'ai eu un adolescent qui, à 14 ans, ne savait ni lire ni écrire, j'ai essayé de le motiver et de l'aider",* raconte Patricia.

"Certains enfants ne comprennent pas pourquoi ils ont été placés, explique Michèle, *ils ne se sont pas forcément rendus compte que leurs parents ne pouvaient plus les assumer. J'ai un petit garçon qui, je le sais, ne s'intégrera jamais complètement. Il tient trop à sa mère et ne veut qu'une chose, y retourner. Les parents eux-mêmes n'acceptent pas ou ne comprennent pas toujours pourquoi on leur a retiré leurs enfants et nous pointent du doigt, alors que nous n'y sommes pour rien."*

Les assistantes familiales doivent toujours faire en sorte de ne pas juger les parents même si ceux-ci sont défaillants. *"On ne doit pas montrer à l'enfant qu'on est en désaccord avec ses parents. Il faut être très vigilant sur ce point. Nous devons aussi toujours savoir nous effacer derrière eux. On ne juge pas, on vit avec la situation. Il faut dire la vérité tout en respectant les parents",* nous explique Michèle.

L'Agrément

Textes de loi sur le site : www.legifrance.gouv.fr

Convention collective sur : www.fepem.fr

Pour devenir assistante maternelle ou assistante familiale, il faut obtenir un agrément auprès du Conseil Général de son département (service PMI). Attention, ces deux agréments sont bien distincts. Une assistante maternelle qui souhaiterait devenir assistante familiale ou vice-versa doit recommencer toute la procédure d'agrément. Il n'est pas obligatoire, pour devenir assistante familiale, d'avoir été préalablement assistante maternelle, mais c'est fortement conseillé.

Quelles sont les conditions ?

Décret n°2006-1153 du 14/09/03

- Présenter les garanties nécessaires pour accueillir des mineurs dans des conditions propres à assurer leur développement physique, intellectuel et affectif.
- Etre reconnu apte à l'issue d'une visite médicale.
- Disposer d'un logement dont l'état, les dimensions, les conditions d'accès et l'environnement permettent d'assurer le bien-être et la sécurité des personnes accueillies.
- Ne pas avoir fait l'objet de condamnations judiciaires.

Comment obtenir un agrément ?

1. Le candidat doit **obligatoirement** se rendre à une **réunion d'information collective pour obtenir le dossier**. Ces réunions sont organisées régulièrement, tous les mois environ. Pour connaître les dates de réunion sur son secteur, le candidat peut se renseigner auprès du service PMI du Conseil Général, de son centre médico-social ou encore de son relais assistante maternelle. A l'issue de cette réunion, et s'il le souhaite, le candidat reçoit un dossier de demande d'agrément.
2. **Instruction du dossier** :
   - Environ 9 mois pour une demande d'agrément d'assistante maternelle ;
   - Comptez un certain temps pour une demande d'agrément d'assistante familiale.
3. **Un ou plusieurs entretiens** suivis **d'une ou plusieurs visites.**
4. L'agrément est valable pour une durée de **5 ans** (cette durée est susceptible de changer pour les assistantes familiales).

Quels changements apportés par la nouvelle loi et la Convention collective ?

La nouvelle loi (n°2005-706) sur les assistantes maternelles et les assistantes familiales date du 27 juin 2005 :

=> Pour les assistantes maternelles :

- Le nombre de mineurs accueillis simultanément ne peut être supérieur à 3 (y compris le ou les enfants de moins de 3 ans de l'assistante maternelle présents à son domicile). Cependant, le Président du Conseil Général peut autoriser à titre dérogatoire l'accueil de plus de 3 enfants simultanément. Au total, l'assistante maternelle ne peut accueillir plus de 6 enfants.
- Une initiation aux gestes de secourisme devient obligatoire pour exercer.
- Décret n°2006-464 du 20/04/06 (applicable aux assistants maternels agréés à partir du 01/01/07) : formation obligatoire de 120h organisée et financée par le département.
  - 60h avant d'accueillir le 1er enfant
  - Les 60h restantes sont à effectuer dans un délai de 2 ans à compter du début de l'accueil du premier enfant.

  Sont dispensés de cette formation :
  - Les auxiliaires de puériculture, les titulaires du CAP Petite enfance ou tout autre diplôme du secteur de la petite enfance de niveau III minimum (bac+2).

  Attention : les assistants maternels agréés moins de 5 ans avant le 01/01/07 restent soumis aux dispositions antérieures c'est-à-dire : formation de 60h minimum dans un délai de 5 ans suivant l'agrément, dont 20h au cours des 2 premières années.

La convention collective des assistantes maternelles est applicable depuis le 1er janvier 2005. En voici les principaux points (la convention collective est disponible sur le site www.assistante-maternelle.org) :

- Le salaire est mensualisé.
- Un contrat écrit est conclu pour chaque enfant, avec avenant pour les contrats en cours.
- Dans le contrat sont définis la durée de travail, le montant du salaire...
- Toutes les heures d'accueil prévues dans le contrat sont rémunérées. Les absences des enfants ne sont pas rémunérées lorsque celui-ci est malade (confirmation par un certificat médical) dans la limite de 10 jours par an, ou dans le cas d'une maladie qui dure 14 jours consécutifs.
- Des congés payés mieux organisés, un régime de prévoyance complémentaire maladie-invalidité.
- L'instauration d'une indemnité de rupture de contrat de travail.

=> Pour les assistantes familiales :

- Le nombre de mineurs accueillis à titre permanent et de façon continue ne peut être supérieur à 3 (dont les majeurs de moins de 21 ans), sauf dérogation du Président du Conseil Général.
- Le contrat d'accueil est plus précis sur la situation de l'enfant, notamment en ce qui concerne sa santé et son état psychologique. Il indique les modalités selon lesquelles l'assistante familiale participe à la mise en œuvre et au suivi du projet individualisé pour l'enfant. Il fixe aussi les modalités de remplacement temporaire à domicile de l'assistant familial, le cas échéant par un membre de la famille d'accueil.
- Décret n°2005-1772 du 30/12/05 instituant un diplôme d'Etat d'assistant familial. Les assistants familiaux doivent :
  - Suivre un stage préparatoire à l'accueil d'enfant de 60h.
  - Suivre une formation de 240h (dans un délai de 3 ans après le 1er contrat de travail de l'assistant familial) dispensée en alternance et organisée sur une période de 18 à 24 mois. A l'issue de la formation, le stagiaire reçoit une attestation, le diplôme d'Etat d'assistant familial.

  Les assistantes familiales sont formées par les organismes employeurs.
  Sont dispensés de suivre cette formation, les titulaires d'un diplôme d'auxiliaire de puériculture, d'éducateur de jeunes enfants, d'éducateur spécialisé ou de puéricultrice.
  Le diplôme d'assistant familial est également accessible dans le cadre de la VAE (Validation des acquis de l'expérience) pour toute personne ayant 3 ans minimum d'expérience à temps plein dans ce domaine.

"Je garde une adolescente handicapée, Jessica, qui va bientôt subir une opération assez lourde, nous raconte Patricia. *Je me suis occupée de toute l'organisation. Sa mère a naturellement été prévenue et a promis à Jessica de venir juste avant l'opération. Ça a causé beaucoup de soucis à Jessica qui ne savait pas comment elle allait gérer ma présence et celle de sa mère. Je l'ai rassuré en lui disant que je m'en irais lorsque sa mère serait là. Il faut savoir où est sa place."*

Michèle et Patricia sont encadrées par des éducateurs. Elles participent à des groupes de paroles et à des réunions. *"Je suis tout le temps en contact avec l'éducatrice,* explique Michèle, *je lui raconte le moindre incident : résultats scolaires, comportements..."*

"C'est l'éducatrice qui fait le lien entre nous et les parents, raconte Patricia. *Mais elle nous demande aussi parfois des conseils. Je garde une petite fille de bientôt 3 ans. Lorsqu'elle est chez moi, elle est propre et mange normalement. Mais elle revient toujours déstructurée de son week-end chez sa mère. Sa mère la voit encore comme un bébé. Elle lui met des couches, la nourrit au biberon et aux barres chocolatées. Quand elle revient chez moi, elle a repris la mauvaise habitude de manger toute la journée. J'en ai parlé à l'éducatrice qui voulait savoir si elle devait ou non prévenir la mère. Je lui ai dit que ce n'était pas la peine, que de toute façon la mère n'en tiendrait pas compte, alors inutile d'envenimer les choses."*

Les assistantes familiales ont droit à des congés sans les enfants, qu'elles choisissent de prendre ou non. Elles doivent prévenir leur employeur à l'avance pour permettre de placer les enfants temporairement dans d'autres familles d'accueil (souvent des personnes qu'ils connaissent ou qui accueillent un de leurs frères ou sœurs ou, quelquefois, si le contexte le permet, chez une personne de leur propre famille). *"Au début, je partais toujours en vacances avec les enfants. Je n'aimais pas l'idée de les laisser,* nous confie Michèle. *Et puis je me suis rendue compte que ça pouvait être bénéfique pour tout le monde. Je peux souffler un peu. Ça évite aussi un trop grand attachement avec les enfants. J'ai un petit garçon qui est très lié à moi. Il avait du mal à me laisser même pour aller à l'école. Ne pas me voir pendant quelques semaines lui a permis d'être moins dépendant, ça lui a fait beaucoup de bien."*

Les assistantes familiales gèrent tous les aspects de la vie quotidienne de l'enfant : rendez-vous médicaux, suivi de la scolarité et de l'orientation, déplacements , recherches de stage, sexualité… *"Jessica, qui est en fauteuil roulant, voit de nombreux spécialistes : orthophoniste, psychologue, psychomotricien… J'organise chaque semaine le planning des rendez-vous médicaux. J'ai eu aussi un jeune de 20 ans que j'ai aidé à trouver un stage. Nous intervenons vraiment dans tous les domaines. Concernant la sexualité, nous essayons d'être vigilante, mais notre action a ses limites. Par exemple, une fille ne peut pas prendre la pilule tant que sa mère n'a pas donné son accord, là-dessus nous ne pouvons absolument pas agir",* nous confie Patricia. *"Nous sommes indépendantes, mais pas totalement. Les parents restent présents. Mais parfois, c'est sur des choses un peu étonnantes. Par exemple,* nous explique Michèle, *nous n'avons pas le droit de couper les cheveux des enfants sans l'accord des parents."*

Les enfants posent parfois des questions sur leur histoire, leurs parents. Là encore l'assistante familiale doit s'effacer et passer le relais aux parents ou à l'éducateur. *"Un petit garçon m'a demandé pourquoi il n'avait pas le même nom que son frère. Ce n'est pas à moi de lui expliquer, mais à l'éducatrice ou à sa mère."*

Les assistantes familiales doivent faire preuve d'une grande disponibilité notamment lorsqu'on leur confie des enfants en urgence. Les enfants, lorsqu'ils arrivent dans la famille, sont totalement déstabilisés. *"J'ai eu le cas d'une petite fille qui n'a pas voulu lâcher ma robe pendant une semaine",* raconte Michèle.

En devenant assistantes familiales, Michèle et Patricia ne s'imaginaient pas forcément tous les cas de figure auxquels elles allaient être confrontées. *"Aujourd'hui, on a tout vu ou tout entendu, ou presque. Si on tient le choc une fois, on sait qu'on le tiendra toujours. Il faut avoir les nerfs solides pour faire ce métier et un certain détachement. N'ayant pas eu de problèmes particuliers avec nos enfants ou nos parents, on ne s'attendait pas forcément à tout ce qui nous est arrivé. On a commencé avec pas mal d'illusions. On apprend à gérer petit à petit, à ne plus avoir peur, à prendre plus d'assurance. Mais il faut garder en tête l'idée de se protéger. Il faut connaître ses propres limites pour ne pas mettre en péril sa propre famille."*

"Une des enfants que j'accueille a sa mère en prison, nous raconte Patricia, *et bien je peux vous dire que ce n'est pas évident d'aller au parloir la première fois. J'ai même participé à un après-midi de Noël là-bas, je me suis promise de ne jamais le refaire, c'était trop difficile de voir les mères et les enfants en pleurs au moment du départ. J'ai aussi dû me rendre en gendarmerie pour un jeune qui avait fait des bêtises, ce sont des choses qu'on imagine pas faire au début."*

Une assistante familiale doit se remettre en question et prendre du recul par rapport aux situations qu'elle vit avec les enfants. *"Parfois, je doute ou j'ai envie de baisser les bras, mais il faut arriver à surmonter les échecs et aller de l'avant. Il y a des moments difficiles bien sûr, mais aussi tellement d'instants de joie,* nous dit en souriant Michèle. *C'est très motivant de se sentir utile. Et puis, les enfants gardent toujours quelque chose de ce qu'on leur a appris. C'est un métier très agréable pour quelqu'un qui aime les enfants : on les chouchoute, on les aide, on essaye de les guider…"*

Et lorsqu'on leur demande si elles redoutent les départs des enfants, elles nous répondent : *"Pas vraiment, parce que nous sommes préparées. Nous le savons environ 1 an à l'avance. Et puis, les enfants sont faits pour grandir et partir, nous avons bien survécu à la coupure avec nos propres enfants", nous disent-elles en riant.*